



Intervention parlementaire

N° de l'intervention :

212-2024

Type d'intervention :

Motion

Motion ayant valeur de directive :

☐

N° d'affaire :

2024.RRGR.287

Déposée le :

10.09.2024

Motion de groupe :

Non

Motion de commission :

Non

Déposée par :

Stampfli (Wabern, PS) (porte-parole)
Schild (Bern, PVL)
Dubler (Bern, Les VERT-E-S)
Augstburger (Gerzensee, UDC)
Kohli (Wabern, Le Centre)
Ali-Oesch (Thun, PS)
Günthör (Erlach, UDC)

Cosignataires :

0

Urgence demandée :

Non

Urgence accordée :

N° d'ACE :

du

Direction :

Direction de la sécurité

Classification :

-

Proposition du Conseil-exécutif :

Sélectionner

Encourager plus activement le sport populaire

Le Conseil-exécutif est chargé de créer les bases légales permettant de promouvoir activement les offres nouvelles ou existantes du Fonds du sport auprès des associations sportives.

Développement :

Le canton de Berne s'est fixé l'objectif d'encourager le sport et l'activité physique. Si le sport populaire apporte une contribution majeure à la forme physique et à la santé de la population, il renforce également la cohésion sociale. Les associations sportives constituent la colonne vertébrale du sport populaire. Le Fonds du sport donne au canton de Berne les moyens de soutenir directement les clubs et d'encourager ainsi le sport populaire. Les moyens qui alimentent ce fonds sont issus des jeux d'argents ; l'utilisation de ces moyens est dès lors régie par la loi cantonale sur les jeux d'argent. Les associations peuvent déposer une demande de soutien auprès du Fonds du sport. Toutefois, de nombreuses associations gérées par des bénévoles ne sont pas au courant de cette possibilité et ne songent donc pas à demander un soutien, alors même que pour beaucoup d'entre elles, les besoins sont patents, du financement des infrastructures à celui de la formation des entraîneuses et entraîneurs. Par conséquent, il est nécessaire que le canton informe activement les associations de la possibilité de déposer une demande de subvention. Une information active permettrait en effet de renforcer la promotion du sport populaire.

Destinataire
– Grand Conseil